

## LA CARTE DE RESIDENT

La carte de résident est réservée uniquement aux personnes habitant la commune de Crisolles. Celle-ci est gratuite. Elle sera à présenter lors de vos inscriptions auprès des associations du village pour bénéficier de tarifs préférentiels (association Pleine forme, Souffler n'est pas jouer ...)

Vous pouvez désormais demander votre carte de résident, en remplissant et en déposant le bulletin ci-dessous à la Mairie de Crisolles (1<sup>er</sup> étage). Vous obtiendrez votre carte dans un délai de 15 jours (le retrait de la carte se fait à la Mairie) et celle-ci sera valable un an.

### Les autres avantages de la carte de résident

- accès gratuit au Parc Carisiolas (ne comprend pas les activités et animations du parc)
- à l'entrée gratuite le jour de la Fête Médiévale

### **Demande de carte de résident**

*(bulletin à découper et à déposer en Mairie)*

Nom et prénom du résident : .....

Nom et prénom de la résidente : .....

Adresse : .....

Nom et prénom des enfants :

..... âge : .....

..... âge : .....

..... âge : .....

..... âge : .....

Date du dépôt de la demande :

La carte de résident sera à retirer en mairie et **ne sera valable que sur présentation d'une pièce d'identité du ou de la résidente.**